

Rapport sur la situation financière de la municipalité d'East Hereford

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire doit présenter son rapport sur la situation financière de la municipalité quatre semaines avant l'adoption du budget. En conséquence, je vous transmets aujourd'hui les états des activités financières de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états, la rémunération et l'allocation de dépenses des élus en 2016, les indications sur les résultats de l'exercice 2016, la liste des contrats de plus de 25 000 \$, les indicateurs de gestion 2015 ainsi que les orientations générales du budget 2017.

1- ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR L'EXERCICE 2015

Revenus de fonctionnement	585 424 \$
Dépenses de fonctionnement	589 021 \$
Déficit de fonctionnement	(73 686 \$)
Conciliation à des fins fiscales	92 457 \$
Excédent de fonctionnement	18 771 \$

Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 était de 134 598 \$ ainsi qu'un montant de 81 146 \$ en excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés. De l'avis des vérificateurs, les états financiers présentaient fidèlement les revenus et les dépenses de la municipalité ainsi que sa situation financière au 31 décembre 2015.

2- RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2016

En 2016, la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers se chiffrent ainsi:

	Maire	Conseiller
Rémunération	4 582 \$	1 527 \$
Allocation de dépenses	2 291 \$	764 \$

À la MRC de Coaticook, le maire reçoit un salaire de 4 326 \$ et une allocation de dépenses de 2 133 \$. À la Régie des déchets, le délégué de la municipalité, ici le maire, reçoit en tant que président une allocation de 608 \$ par mois.

En 2017, la rémunération des élus sera ajustée selon l'indice des prix à la consommation de 2016.

3- INDICATIONS SUR LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Les résultats de l'exercice 2016 laissent prévoir des revenus de 587 841 \$, des dépenses de fonctionnement de 500 323 \$ et des affectations de 41 860 \$.

Notre député, M. Guy Hardy, a accordé une subvention pour notre réseau routier, une aide financière qui nous a permis d'exécuter des travaux sur les chemins Owen et Cunnington ainsi que sur le chemin de la Rivière. La municipalité a terminé l'aménagement de sentiers pour les familles et les aînés dans le boisé des Loisirs à l'arrière de l'église. Ces sentiers sont aussi appropriés pour les élèves de l'école en toute saison. Nous avons refait à neuf les estrades ainsi que les deux abris de joueurs au terrain des Loisirs. Ces

initiatives s'inscrivent dans notre plan d'action de la Politique familiale et des aînés. La municipalité a apporté un soutien financier à la Fondation Bel Environ pour la réfection du bassin d'eau au centre d'interprétation du sapin. Deux nouveaux panneaux d'interprétation ont été installés à la chute à Donat, un sur la morphologie de la chute et l'autre sur les salamandres. Notons aussi l'installation d'une borne électrique en collaboration avec plusieurs municipalités et la MRC. Nous collaborons étroitement avec Forêt Hereford à plusieurs dossiers et réalisations.

Le conseil municipal a signé à nouveau deux ententes avec le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Coaticook, une pour la mise en valeur de la République de l'Indian Stream et l'autre pour une offre bonifiée des services de notre bibliothèque.

4- PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations impliquait, selon nos prévisions pour 2015, des dépenses de 30 000 \$; des investissements de 56 276 \$ ont été réalisés. Les achats et les travaux exécutés ont été financés à même les revenus de l'année et les subventions gouvernementales.

5- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Les dispositions de l'article 955 du Code municipal m'obligent à vous faire un rapport sur les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité ainsi que tous les contrats portant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Voici la liste, le montant et l'objet des contrats accordés en 2016 :

Éric & Georges Beloin inc	63 052 \$	Déneigement
H.M. Lambert Excavation inc.	53 599 \$	Travaux réseau routier

6- INDICATEURS DE GESTION 2015

Chaque municipalité doit transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une liste de ses indicateurs de gestion. Ces derniers permettent au ministère de procéder à des comparaisons avec d'autres municipalités de même taille. Ils concernent notamment différents tableaux sur la voirie, l'hygiène du milieu et les ressources humaines. Le sommaire transmis au MAMOT est disponible pour consultation au bureau municipal.

7- ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2017

Nous devrons regarder attentivement que le taux de taxation 2017 soit en équilibre avec la capacité de payer des contribuables. Les compensations pour les matières résiduelles et l'aqueduc devraient être maintenues aux taux actuels respectifs de 180 \$ et de 250 \$ par unité. Comme nous avons adhéré à la vidange obligatoire des résidences aux deux ans et des chalets aux quatre ans, tel que le prévoit la règlementation, la même tarification qu'en 2016 s'ajoute au compte de taxes. La vidange de toutes les installations se fera par la MRC en 2017.

Le site internet de la municipalité sera entièrement refait et adapté aux différents supports. Nous recevons plusieurs commentaires concernant le déploiement de la téléphonie cellulaire sur notre territoire. Ce dossier a été pris en charge par la MRC. Des développements sont à prévoir éventuellement. Suite à une consultation des citoyens de chacun des Trois-Villages, les élus municipaux se rencontreront prochainement afin d'élaborer un plan de développement commun et aussi un plan pour chaque municipalité. En projets pour 2017 : la réfection de la rue de l'Église et une réparation du pont Narcisse-Beloin sur le chemin du 9^e Rang.

En terminant, je remercie très sincèrement, pour leur disponibilité et leur dévouement, tous les bénévoles qui s'impliquent dans nos comités locaux et régionaux. Merci aux membres du conseil municipal, à notre secrétaire-trésorière pour son dévouement ainsi qu'à nos employés pour leur implication à la bonne marche de la municipalité.

Je vous invite à assister nombreux à <u>L'adoption des Prévisions Budgétaires 2017</u> le jeudi 15 décembre 2016 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale. Un goûter suivra.

Richard Belleville, maire Le 17 novembre 2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT — REVENUS			
Postes budgétaires	Budget 2016	Estimé 2016	Budget 2017 préliminaire
TAXES			P : G ::::::::
Foncières	368 005	374 194	381 600
Matières résiduelles	33 975	33 795	33 615
Eau	9 500	9 500	9 500
Vidange fosses septiques		11 383	11 460
Total	411 480	428 872	436 175
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
Gouv. du Canada	1 410	1 592	1 540
Gouv. du Québec	2 000	2 178	2 000
Total	3 410	3 770	3 540
SOURCES LOCALES			
Services rendus	16 500	31 723	16 500
Autres revenus	1 500	12 428	1 500
Total	18 000	44 151	18 000
TRANSFERTS			
Réseau routier	65 000	85 390	65 000
Autres transferts	19 790	25 658	10 925
Total	<u>84 790</u>	<u>111 048</u>	<u>75 925</u>
TOTAL DES REVENUS :	517 680	587 841	533 640
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT - CHA	PGES		
ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT - CHA	RGES		Budget 2017
	Budget 2016	Estimé 2016	préliminaire
ADMINISTRATION			
Rémunération des élus	20 625	20 620	20 910
Rémunération secrétaire-trésorier	40 000	40 000	41 000
Greffe	1 000	_	1 000
Évaluation	6 465	6 464	6 690
Autres services	76 730	76 054	81 435
Total	144 820	143 138	151 035
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	40 855	39 598	37 920
Sécurité incendie	28 260	25 751	28 365
Sécurité civile	4 585	3 206	5 610
Total	73 700	68 555	71 895



	Budget 2016	Estimé 2016	préliminaire
Postes budgétaires			
TRANSPORT (charges)			
Services techniques	22 950	21 380	24 950
Réseau routier	43 505	40 015	43 395
Enlèvement de la neige	57 580	58 075	59 275
Éclairage des rues	3 265	1 955	2 765
Total	<u>127 300</u>	121 425	<u>130 185</u>
HYGIÈNE DU MILIEU			
Traitement des eaux	10 860	6 418	10 860
Matières résiduelles	46 820	44 688	68 630
Total	57 680	51 106	79 490
	1		
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 885	5 225	8 625
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
Urbanisme	15 830	18 686	18 815
Développement économique	13 820	11 364	16 455
Total	29 650	30 050	35 270
LOISIRS ET CULTURE	47 175	69 380	36 445
FRAIS DE FINANCEMENT	7 885	11 446	3 825
Total des charges	497 095	500 323	516 770
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNE- MENT AVANT CONCILIATION	20 585	87 518	16 870
Affectations at financement			
Affectations et financement	(35,000)	(56 276)	(35,000)
Activités d'investissement Affectations au fonds de roulement	(35 000)	(3 000)	(35 000) (2 390)
Remboursement en capital	(7 905)	(7 904)	(8 600)
Appropriation du surplus	25 320	25 320	29 120
Total des affectations	20 585	41 860	16 870
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNE- MENT APRÈS CONCILIATION	-	<u>45 659</u>	-

Budget 2017



Interdiction de déverser de la neige sur la route

L'article 498 du Code de la sécurité routière dit clairement que: « nul ne peut jeter, déposer ou lancer, ou permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou un objet quelconque sur un chemin public ».

À la suite d'une chute de neige, les citoyens déblaient leur accès à la route et, trop souvent, cette neige est simplement lancée ou poussée sur le chemin public. Une telle pratique peut présenter des risques pour la sécurité des usagers de la route: un amoncellement de neige pourrait occasionner une perte de contrôle ou entraîner une manœuvre dangereuse d'un conducteur tentant de l'éviter.

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et est passible d'une amende. Une contravention peut alors lui être donnée par un agent de la Sûreté du Québec.

Pour loger une plainte sur le déneigement des routes provinciales, contactez le MTQ à Magog au 819 843-2423.

Permis de brûlage - sans frais

Nous vous remercions d'être fidèle à demander un permis de brûlage pour tout genre de feu, même en hiver, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer conçu à cet effet. L'utilisation de feux d'artifices est également réglementé.

Sera autorisé le brûlage de feuilles, de branches et de bois mort. Le brûlage de tout autre matériau est strictement interdit et règlementé par le MDDELCC.

M. André Thomas, notre surveillant, n'émettra aucun permis par téléphone. Vous devez donc le contacter au 819 844-2539 pour prendre rendez-vous.

L'indice de danger d'incendie en Estrie est affiché sur notre site Internet.



Pour l'hiver...

Bac de compost en hiver

Afin d'éviter que le contenu de votre bac de compost ne colle en hiver, nous vous recommandons de placer un carton ou du papier journal au fond. De cette façon, le bac se videra complètement lors de la collecte. Notez que seuls les **SACS 100 % COM-**

POSABLES et en papier sont acceptés dans le bac brun.

Collecte de sapins de Noël

La municipalité procèdera à la collecte des sapins dès le 5 janvier 2017 et les jours suivants. Vous n'avez qu'à le déposer au bord de la route exempt de toute décoration.

Abri temporaire

Un permis est obligatoire pour l'installation d'un abri temporaire. Un dépôt de 50 \$ est également requis. Informations auprès de l'inspectrice en bâtiment 819 844-2463.

→ → → Veuillez noter les nouvelles heures pour rencontrer l'inspectrice : les jeudis de 9 h 30 à 13 h 00. Il est préférable de prendre un rendez-vous.

Votre bureau municipal

BÉNÉFICIER DE NOS CONSEILS EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

Le chauffage, la ventilation et le conditionnement de l'air (CVCA) peuvent représenter **jusqu'à 65** % de la consommation d'électricité d'un bâtiment. Faites comme plusieurs clients et bénéficiez d'économies substantielles.

Visitez le :

http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/ conseils-eclairage/chauffage-climatisation/





PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de son assemblée ordinaire du 7^e jour de novembre 2016, le conseil municipal a adopté, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, le calendrier des assemblées ordinaires du conseil pour l'année 2017 ainsi que l'heure de ces dernières.

Les assemblées auront lieu à 19h00 à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église East Hereford et les dates d'assemblées sont les suivantes :

3 janvier	1er mai	5 septembre
6 février	5 juin	2 octobre
6 mars	3 juillet	6 novembre
3 avril	7 août	4 décembre

DONNÉ à East Hereford ce 21^e jour de novembre 2016.

Diane Lauzon Rioux

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-16

Veuillez prendre avis que, lors d'une assemblée de son conseil tenue le 7 novembre 2016, la Municipalité d'East Hereford a adopté le règlement numéro 257-16 intitulé: «Règlement numéro 257-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 194-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook».

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 5.1.2 de l'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité.

Ce règlement a été approuvé par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 16 novembre 2016. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 16 novembre 2016. Le règlement numéro 257-16 est donc en vigueur depuis le 16 novembre 2016.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires du bureau municipal situé au 15, rue de l'Église, à East Hereford.

Donné à East Hereford, ce 21^e jour de novembre 2016.

Diane Lauzon Rioux

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-16

Veuillez prendre avis que, lors d'une assemblée de son conseil tenue le 7 novembre 2016, la Municipalité d'East Hereford a adopté le règlement numéro 258-16 intitulé: «Règlement numéro 258-16 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook».

Ce règlement a pour objet de modifier la limite des zones C-1 et Ar-3 de la Municipalité.

Ce règlement a été approuvé par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 16 novembre 2016. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 16 novembre 2016. Le règlement numéro 258-16 est donc en vigueur depuis le 16 novembre 2016.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires du bureau municipal situé au 15, rue de l'Église, à East Hereford.

Donné à East Hereford, ce 21e jour de novembre 2016

Diane Lauzon Rioux

Secrétaire-trésorière

Inauguration d'un nouveau personnage de la Voie des Pionniers

Le 24 septembre dernier, la Société d'histoire de Pittsburg NH nous a fait découvrir Luther Parker, président de la République de l'Indian Stream (1832-1840). La Table culturelle de la MRC de Coaticook est heureuse de constater l'intérêt grandissant de nos voisins américains pour ce circuit.



Jacques Madore, Jean-Pierre Pelletier, Josée Moisan, Ruth Covell, Anne Dansereau, Sylvie Masse, Stéphane Flibotte, Gladys Bruun, Richard Parker, David Covill, Linda Clogston, Ann Gray, François Bouchy-Picon, Lesley Covell, Eva Marchesseault.

Avant la période des Fêtes, les études c'est la priorité!

L'approche des fêtes représente un moment sensible pour les jeunes qui concilient études et travail. À l'école, les dernières semaines avant le congé des fêtes correspondent souvent à une période d'examens et de remise de travaux. Au travail, le jeune peut être tenté de se rendre plus disponible pour satisfaire son employeur qui a un plus grand besoin de main-d'œuvre ponctuellement. Le Projet PRÉE, en collaboration avec Desjardins, a choisi ce moment pour lancer un message clair : les études, c'est la priorité!

Une campagne de sensibilisation bat son plein présentement dans les autobus de la STS, à la radio dans les réseaux sociaux et auprès des partenaires des différents milieux. jechoisismonemployeur.com







Sentiers Neil-Tillotson: marche et raquette



En tout temps, les usagers peuvent garer leur voiture dans le stationnement du chemin de Coaticook et emprunter les sentiers sans frais.

www.forethereford.org/fr/sentier/

Sentiers La Relève et La Sagesse Marche et raquette

Les sentiers La Relève et La Sagesse sont accessibles en tout temps de la rue du Cimetière.



Forêt communautaire Hereford: l'hiver 2017 est à nos portes

Au moment d'écrire ces lignes, le temps se refroidissait et nombreux étaient ceux qui espéraient un meilleur hiver que celui connu en 2016... Et justement, quelles seront les activités hivernales possibles cet hiver dans la Forêt communautaire Hereford?

RAQUETTES

Encore une fois, vous pourrez pratiquer la raquette dans le Sentier Neil-Tillotson menant jusqu'au sommet du Mont Hereford. Le stationnement est accessible gratuitement, sur le chemin de Coaticook à East Hereford. De plus, tout comme pour la randonnée pédestre, vous pouvez vous stationner au chemin Bissonnette et gravir à raquettes le chemin Centennial jusqu'au sommet. Ne pas oublier que ce chemin est également accessible à d'autres usagers. Rappelons que la raquette et la randonnée pédestre dans la Forêt Hereford sont des activités gérées conjointement par les municipalités de St-Herménégilde et d'East Hereford.

SKI DE MONTAGNE

Ce sera la deuxième année d'activité de Ski Mont Hereford et, souhaitons-le à tous, sa première vraie belle saison! Il s'agit d'une activité unique qui connait un intérêt grandissant depuis les dernières années. Cette activité est gérée par Circuits Frontières et les informations, notamment sur les droits d'accès, sont disponibles dans son site Web : http://circuitsfrontieres.com/ski-de-montagne/

MOTONEIGE EN SENTIER

Le territoire de la Forêt Hereford est accessible en motoneige en vertu d'une entente de droit d'accès signée avec les clubs de motoneige Étoiles de l'Est et Autoneige de Cookshire. Tout près de 25 km de sentiers de motoneige sont aménagés dans la Forêt Hereford et les motoneigistes doivent avoir leur carte de membres annuelle de la Fédération des Clubs de motoneiges du Québec pour y accéder. Aussi, la pratique de la motoneige hors sentier n'est pas permise dans la Forêt Hereford. Cette activité illégale cause beaucoup d'impacts négatifs sur la faune (notamment l'orignal), la forêt et les utilisateurs de la Forêt, ce qui va à l'encontre des volontés de notre donation. Nous comptons sur la collaboration et le respect de tous pour la protection de ce territoire. À cet effet, comme l'an dernier, une surveillance sera assurée par les Clubs de motoneige, les partenaires de Forêt Hereford et la Sureté du Québec.

TRAVAUX DE RESTAURATION FORESTIÈRE DURANT L'HIVER

Des travaux de restauration forestière sont prévus à l'hiver 2017,



dans les secteurs du chemin Owen et du chemin Bolton. Les motoneigistes devront donc être prudents dans le chemin Owen durant la réalisation de ces travaux. Ces travaux consisteront essentiellement à de la coupe partielle visant à augmenter la présence des espèces désirées, telles que

l'épinette, le bouleau jaune et l'érable à sucre, et à créer des habitats fauniques adéquats. En plus du reboisement de 3 000 arbres au printemps 2016 (chêne, tilleul, pin blanc et épinette rouge), plus de 500 glands de chênes rouges (voir photo) ont été ensemencés à l'automne 2016 dans plusieurs endroits de la Forêt. D'ailleurs, il a été fort surprenant de voir l'engouement suscité par notre appel à tous afin de s'approvisionner en glands de chênes rouges. Déjà d'autres propriétaires du coin, inspirés

ou non par notre démarche, ont également commencé à ensemencer leur forêt avec des glands de chêne. Sachez que cette espèce, beaucoup plus présente autrefois dans notre coin de pays, est toute désignée pour ce genre d'initiatives. Imaginez dans 20 ans à quoi ressembleront les forêts de la région si tous continuent à y mettre des efforts!

QUELQUES AUTRES NOUVELLES EN RAFALES:

Rappelons que Forêt Hereford a signé un contrat social avec la Sureté du Québec. Cette façon de faire permet de simplifier et d'optimiser le travail de surveillance du territoire directement par la Sureté du Québec. Cette approche s'ajoute à toute la surveil-



lance déjà en place par les communautés impliquées. Nous sommes donc très nombreux à avoir à cœur l'intégrité de la Forêt communautaire Hereford!

Cette année, ce sont plus de 104 000 \$ en taxes municipales et scolaires que Forêt Hereford aura remis à la Commission scolaire des Hauts-

Cantons et aux Municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde. Forêt Hereford est le plus grand propriétaire foncier de toute la MRC de Coaticook!

Le **budget équilibré** de Forêt Hereford en 2016-2017 aura permis l'injection de plusieurs milliers de dollars en soutien financier dans plusieurs projets dans nos communautés.





Au moment d'écrire ces lignes, les résultats de chasse 2016 (cerf et orignal) n'étaient pas encore connus dans le territoire du Club de chasse et pêche Hereford, dont 75 % est dans la Forêt communautaire Hereford.

Toutefois, on sait que les résultats de chasse à l'orignal y ont été aussi difficiles que dans le reste du secteur. La tique d'hiver en est encore la principale cause. À noter que la cohabitation entre tous les usagers a été exemplaire durant l'automne dans la Forêt Hereford.

N'oubliez que vous pouvez suivre les activités et les nouvelles dans la Forêt communautaire Hereford en consultant notre page Facebook, et ce, même si vous n'êtes pas un utilisateur de cette plateforme : https://www.facebook.com/forethereford.

Forêt Hereford a déposé un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, dans le cadre de ses travaux portant sur le projet d'interconnexion d'Hydro-Québec



Vous êtes intéressés à vous impliquer bénévolement dans la mise en valeur de la Forêt commu-

nautaire, que ce soit dans l'entretien des sentiers ou les travaux d'ensemencement de noix et de glands? Contactez-nous : info@forethereford.org ou 819-578-4605.

Joyeux temps des Fêtes à tous!

Dany Senay, directeur de la Forêt Hereford

Pour une période des Fêtes en toute sécurité

La période des fêtes approche à grands pas, ce qui signifie que sapins, guirlandes, lumières font ou feront partie du décor, que ce soit l'intérieur ou à l'extérieur de votre habitation. Dans le but que vous passiez une période des fêtes en toute sécurité, voici quelques conseils de prévention incendie pour cette période festive.

PRÉVENTION INCENDIE

Prévention avec les sapins de Noël :

Il ne prend que 30 secondes pour qu'un sapin s'enflamme. Il est donc très important de prendre les précautions suivantes pour éviter qu'une situation de la sorte ne survienne :

- Si vous pensez acheter un sapin naturel, il est préférable de choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Couper le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé.
- La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité;
- Placer le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein;
- Un sapin qui s'assèche peut prendre feu beaucoup plus facilement et rapidement;
- Installer le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur comme les calorifères, les foyers, etc.;
- Le placer loin des endroits passants et des sorties;
- Ne jamais décorer le sapin avec des chandelles;
- Toujours éteindre les arbres de Noël lorsque vous quittez votre résidence;

Prévention avec les décorations :

- Utiliser des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC;
- S'assurer qu'elles sont en bon état. Ne pas installer de guirlandes endommagées, fendillées ou séchées;
- Vérifier les instructions du manufacturier lors de l'installation des lumières de Noël souvent, on ne peut installer que trois jeux de lumières ensemble bout à bout;
- Éteindre les décorations électriques dès qu'on sort et au moment d'aller au lit;
- Ne pas utiliser à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur. S'assurer qu'elles sont en bon état : les conditions hivernales peuvent les avoir endommagées;

 Fixer les guirlandes lumineuses avec du ruban isolé. Ne pas utiliser de clous ou de punaises;

- Éloigner les connecteurs des gouttières métalliques et ne pas les laisser reposer sur le sol:
- Après le temps des Fêtes, rentrer les guirlandes et les cordons lumières extérieures afin qu'elles ne soient pas trop endommagées par les intempéries.

Autres décorations :

D'autres comportements ou installations sont à proscrire :

- Ne jamais décorer le dessus de la cheminée avec des branches de résineux naturels comme les sapins, pins ou épinettes. Elles s'assèchent rapidement et peuvent prendre feu facilement;
- Ne pas mettre de décorations de Noël sur et près des appareils de chauffage, celles-ci peuvent s'enflammer;
- Surveiller enfants et animaux domestiques lors de l'utilisation de chandelles d'ambiance. Placer ces dernières dans des chandeliers sécuritaires. Les éteindre lorsqu'on quitte la pièce.

Autres conseils:

- Ne pas brûler les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour;
- Toujours garder les issues libres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- Identifier les sorties lorsque vous allez chez de la famille, des amis ou dans des salles de réception. Celle que vous avez utilisée pour entrer dans le bâtiment pourrait ne pas être utilisable en cas d'urgence;
- Si vous chauffez au bois, n'oubliez pas de faire ramoner la cheminée:
- Assurez-vous que les avertisseurs de fumée sont fonctionnels. Encore aujourd'hui, l'avertisseur de fumée est le moyen le plus rapide et le plus efficace pour détecter un incendie et peut vous sauver la vie et celle de vos proches;
- Assurez-vous de connaître l'emplacement des extincteurs portatifs et assurez-vous qu'ils sont fonctionnels en tout temps. N'oubliez pas que les extincteurs portatifs sont conçus pour être utilisés seulement contre les débuts d'incendie... Advenant qu'un feu se déclare, ne prenez jamais de risques, appeler immédiatement les pompiers, car un feu double d'intensité chaque trente secondes. Plus vite les pompiers sont appelés, plus vite ils pourront limiter les dégâts ou viendront faire les vérifications nécessaires afin de s'assurer que le feu ne se soit pas propagé dans les murs, sans que cela ne soit visible, même si vous pensez avoir réussi à l'éteindre.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau, Coordonnetour on sécurit

Coordonnateur en sécurité incendie

Grande guignolée des médias : 8 décembre 2016



« Le visage de la pauvreté change : près de 10% des familles québécoises vivent sous le seuil de la pauvreté et ont faim. Jusqu'au 24 décembre, donnez généreusement. »

Source: lagrandeguignoleedesmedias.com/

Campagne des paniers de Noël

Encore cette année, le Centre d'action bénévole organise sa campagne annuelle des paniers de Noël qui se tiendra du 14 novembre au 23 décembre 2016 sous le thème : Le bonheur se partage, faites un geste d'entraide!

Cette campagne permet de venir en aide à quelque 300 familles de la MRC de Coaticook lors de la période des fêtes et nous répondons à près de 455 demandes de dépannage alimentaire au cours de l'année.

Nous n'oublions pas que c'est grâce à la précieuse collaboration de la population et des partenaires de la MRC de Coaticook que nous avons pu récolter 11 079 lbs de denrées et 42 909,48 \$ en argent durant la campagne 2015. Nous croyons fermement que le succès de cet évènement dépend fortement de l'implication de toute la communauté.

Cette année, nos objectifs sont : **45 000** \$ en argent et **12 000 lbs** de denrées non périssables. Rappelons que la totalité des dons reçus en argent et en denrées est remise aux familles de la région et que le Centre d'action bénévole assume tous les frais de gestion et de fonctionnement.

Nous vous invitons donc à vous joindre à la campagne afin de venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés financières en cette période des Fêtes et tout au long de l'année.

En tout temps, vous pouvez faire des dons au CAB en argent ou en denrées.

Ensemble, il nous est possible de faire une différence.

SUGGESTIONS : PANIERS DE NOËL

- * Antisudorifique pour hommes et femmes
- * Barres tendres ou granola
- * Beurre d'arachide
- * Biscuits
- * Céréales
- * Compote de fruits
- * Confitures
- * Couches pour bébé
- * Craquelins
- * Fruits en conserve
- * Jus de fruits ou de légumes (boîte à boire)
- * Jus de fruits ou de légumes en pots ou en conserve



- * Légumes en conserve
- * Mélange de croûte à tarte et garniture
- * Mélange de gâteau et mélange de glaçage
- * Mets préparés (ravioli, fèves au lard, ragoût de boulettes)
- * Moutarde, ketchup, relish, mayonnaise
- * Nourriture pour bébé
- * Papier hygiénique
- * Pâtes alimentaires
- * Pouding ou gelée (style Jell-O)
- * Sauce à spaghetti
- * Savon pour le corps
- * Shampoing
- * Soupe en conserve
- * Thon ou saumon en conserve
- ⇒ Attention à la date de péremption : tous les aliments passés date seront jetés.
- Vous pouvez déposer vos denrées au bureau municipal ou au bureau de poste.
- ⇒ Pour toute information concernant la distribution des paniers de Noël, vous pouvez contacter le Centre d'action bénévole : 819 849-7011

Source: Centre d'action bénévole



Activités à la bibliothèque

Visite des enfants de l'école à la bibliothèque municipale et heure du conte avec l'enseignante, Caroline Fontaine.



Fête de Noël pour les enfants

Le père Noël sera à la salle paroissiale d'East Hereford le dimanche 11 décembre, dès 13 h 30. Tous les enfants de la naissance à la 6^e année qui seront présents recevront un cadeau.



Veuillez inscrire les enfants auprès de Danielle Beloin 819 844-2225. La date limite pour l'inscription est le 1^{er} décembre.

Promenade en traîneau tiré par des chevaux, jeux et bricolage au menu.

Le Comité des Loisirs d'East Herford

Lettre au père Noël

Les enfants, n'oubliez pas d'écrire votre lettre au père Noël

Poste régulière : Père Noël

Pôle Nord H0H 0H0 CANADA



Visitez le perenoel.com



Mois des bibliothèques publiques en Estrie

Nous avons procédé aux tirages pour le concours du Mois des bibliothèques publiques en Estrie.

Voici les gagnants :

Liseuse:

- Stéphanie Parenteau Coaticook
- Colin Labrecque Val Joli

Un sac de livres :

- Guylaine Ducharme Sherbrooke
- Alain Léo Drapeau Sherbrooke
- Raphaël Madore Coaticook
- Daniel Ménard Racine
- Cindy Forand Magog

Félicitations à tous les gagnants!

Joëlle Thivierge

Directrice générale Réseau BIBLIO de l'Estrie



MESSE DE NOËL

Église Saint-Henri

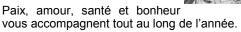
17 décembre 2016, 19 h 00

Un rassemblement et un goûter suivront la messe.



MESSAGE DE VOTRE MAÎTRE DE POSTE

Déjà 6 mois que j'ai pris les commandes du bureau de poste et je voudrais profiter du temps des Fêtes pour vous remercier de votre patience et de votre compréhension face à ma jeune expérience de maître de poste. Mon but est de continuer à vous donner un excellent service. Je profite également de l'occasion pour souhaiter à chacun de vous un très Joyeux Noël et une bonne année 2017.

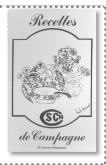


Brigitte

P.-S. Prenez note que le bureau sera fermé les 26 et 27 décembre 2016 ainsi que le 2 janvier 2017.



Le livre de recettes du Club social du Canton de Hereford est toujours disponible au bureau municipal au coût de 20 \$.







Calendrier des événements 4 décembre Fête de la famille MRC de Coaticook École La Frontalière, de 11 h 00 à 15 h 30 8 décembre Guignolée des médias 11 décembre Fête des enfants organisée par les East Hereford Loisirs 13 décembre Centre communautaire Grande cuisine collective des Fêtes Élie Carrier 15 décembre, 19 h 00 Adoption des prévisions budgétaires Bibliothèque municipale 17 décembre, 19 h 00 Messe suivie d'un rassemblement et Église Saint-Henri d'un goûter Jusqu'au 23 Collecte pour paniers de Noël Bureau municipal et bureau de décembre poste

Le Fouineur Bulletin d'information de la municipalité d'East Hereford

15, rue de l'Église East Hereford

(Québec) J0B 1S0

Téléphone: 819 844-2463

Mise en page: Maryse Audet Courriel: maryse.audet@live.ca

Vous pouvez nous soumettre article et photos en tout temps.